



SANTÉ MENTALE ET MAINTIEN EN EMPLOI : ÊTRE INFORMÉ C'EST DÉJÀ ÊTRE OUTILLÉ

Valérie CIRIER

Psychologue – AHI33 – Bordeaux

Dr Aurélia MALLET

Médecin Coordonnateur – AHI33 –
Bordeaux

Introduction / Objectifs :

Près d'un cinquième de la population, soit 13 millions de français (OMS – Organisation Mondiale de la Santé) présente un trouble psychique. La santé mentale apparaît comme un enjeu majeur de santé publique. Elle se pose pour les entreprises à travers la question du Maintien en Emploi. La santé mentale et le maintien en emploi sont deux éléments étroitement liés,

et il est essentiel de comprendre comment l'un peut influencer l'autre. Rester au travail, particulièrement pour les personnes vivant avec des troubles de la santé mentale, peut être un défi, mais c'est aussi un objectif central pour favoriser l'inclusion sociale, l'autonomie et le rétablissement.

Méthodologie :

Nous avons organisé en partenariat avec l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) un séminaire pour les employeurs et les membres du Réseau des Référents Handicap (RRH). L'objectif de cette journée était de communiquer des informations et de créer des échanges interentreprises autour de la thématique de la santé mentale. Des associations œuvrant dans ce domaine et Cap Emploi se sont associés à cette journée dans l'objectif d'outiller au maximum les entreprises présentes.

Au programme : conférences, ateliers, partages ont facilité la communication et l'acquisition de connaissances entre les différents acteurs et partenaires qui gravitent autour de la santé mentale. L'objectif était de répondre aux questionnements des entreprises présentes et leur donner des outils afin d'accompagner leurs salariés et leurs équipes.

Résultats obtenus :

90 personnes ont pu participer à cette journée (responsables ressources humaines, Réseau référent handicap, managers, dirigeants,...). L'importance de connaître l'impact des troubles psychiques sur l'emploi ainsi que les stratégies d'accompagnements à adopter en entreprise ont été développés.

Les diverses prises de parole ont permis le repérage des dispositifs existants ainsi que la connaissance des partenaires à solliciter. Enfin, les divers témoignages auront participé à la déconstruction de certaines représentations concernant la santé mentale et le handicap psychique.

Un document d'information a pu être élaboré afin d'aider toutes les entreprises pour faire face à cet enjeu majeur.

Discussion des résultats / Conclusion :

Comme pour toute pathologie chronique, la transformation du diagnostic médical en diagnostic professionnel par le médecin du travail a pu être expliquée. Les pistes à élaborer pour faciliter le maintien en emploi des travailleurs souffrant de troubles psychiques ont été explorées et le travail a pu être mis au cœur de la santé mentale, tant sur le plan des risques qu'il peut représenter que sur les bienfaits auxquels il contribue.

Devant les fortes demandes des entreprises adhérentes sur cette thématique, d'autres journées sont déjà prévues.



Pour contacter l'auteur de cette communication : aurelia.mallet@ahi33.org